



Cette modification 001 de la DP est soulevée pour :

- Répondre aux questions.

Question n° 1

Le critère O3 énonce que « le chef d'équipe du projet proposé par le soumissionnaire DOIT posséder au moins cinq (5) années d'expérience de la direction et de l'exécution de projets de recherche à méthodes mixtes dans le secteur de l'énergie ». Veuillez confirmer les éléments suivants :

- 1) Quels sont les critères qui doivent être respectés pour que le projet soit considéré comme un projet à méthodes mixtes? Par exemple, le chef d'équipe du projet que nous proposons possède une vaste expérience de la réalisation de projets de recherche dans le secteur de l'énergie, dont la recherche informatique et la tenue de réunions avec les clients, mais ne possède pas nécessairement une expérience exhaustive en matière d'entretiens ou de programmes de sondages.
- 2) Le chef d'équipe du projet doit-il respecter le critère O3 de façon indépendante ou cette exigence peut-elle être satisfaite par l'équipe dans son ensemble, si certains de ses membres possèdent une solide expérience en matière de recherche à méthodes mixtes et d'autres, une expérience de recherche dans le secteur de l'énergie?

Réponse n° 1

- 1) Selon l'approche de recherche à méthodes mixtes, les chercheurs recueillent et analysent des données quantitatives et qualitatives provenant de la même étude; par conséquent, l'expérience de recherche du chef d'équipe du projet doit comprendre l'emploi de méthodologies quantitatives et qualitatives. Si les réunions avec les clients comportent des entretiens ou des sondages, ou les deux, et que ces derniers sont intégrés à la méthodologie de l'étude, cela suffirait à considérer l'étude comme une étude à méthodes mixtes.
- 2) L'exigence O3 est utilisée pour évaluer le chef d'équipe du projet proposé par le soumissionnaire de façon indépendante.

Question n° 2

La section 7.5.1 indique que la période du contrat se termine le 28 février 2023. Pouvez-vous confirmer l'exactitude de cette information et l'objectif que le projet soit mené à bien d'ici cette date?

Réponse n° 2

La période du contrat a été modifiée de sorte qu'elle prenne fin le « 31 mars 2023 ». Cette date a été modifiée en fonction du calendrier des jalons qui figure à l'annexe « A » de l'Énoncé des travaux (EDT), laquelle a depuis été modifiée pour le 31 mars 2023 (voir la modification 001 de la DP). Les dates indiquées dans le calendrier des jalons ont été modifiées. Veuillez noter que les dates qui figurent au calendrier des jalons sont encore provisoires et pourront être modifiées à l'octroi du contrat. Par conséquent, la date d'achèvement du contrat peut également être provisoire.

Question n° 3

Le critère C5 sert à évaluer l'expérience du chef d'équipe en matière de coordination des activités du personnel du projet dans le cadre d'une recherche à méthodes mixtes dans le contexte de l'énergie et les politiques. Aux fins de l'évaluation de la durée de l'expérience, si un projet donné comporte des travaux de recherche à méthodes mixtes, mais que ces travaux n'étaient pas dans le secteur de l'énergie, un tel projet pourrait-il néanmoins être pris en compte dans l'expérience du chef d'équipe? De même, si un projet donné portait sur le secteur de l'énergie, mais ne faisait pas intervenir des travaux de recherche à méthodes mixtes, un tel projet pourrait-il être pris en compte dans l'expérience du chef d'équipe? Nous notons que le chef d'équipe proposé doit posséder une expérience exhaustive de la recherche à méthodes mixtes et une expérience du secteur de l'énergie, mais ces deux caractéristiques pourraient ne pas être présentes pour chaque projet éventuellement utilisé dans l'évaluation de la durée de l'expérience. Une plus grande précision sur la méthode d'évaluation de ce critère serait la bienvenue.

Réponse n° 3 : Le chef d'équipe du projet doit avoir une expérience des projets faisant intervenir des travaux de recherche à méthodes mixtes et une expérience du secteur de l'énergie.

Question n° 4 : Auriez-vous l'obligeance de confirmer le budget prévu ou affecté pour ces travaux?

Réponse n° 4 : Ces renseignements sont déterminés par les soumissionnaires qui ont répondu ou répondront à l'invitation.

Question n° 5 : Dans l'appendice « 2 » – Formulaire de proposition financière, sous la rubrique Prix ferme, il est indiqué que le jalon n° 5 doit être achevé d'ici le 28 février 2023; par ailleurs, la section 7.5.1 précise que la période du contrat débute à la date du contrat et se termine le 28 février 2023 inclusivement.

Cependant, nous avons également remarqué que la section EDT5.2.3, Calendrier du projet, précise que la durée totale du projet pour la réalisation des jalons 1 à 5 était d'environ quatre (4) mois. Pourriez-vous confirmer la durée prévue de ce projet?

Réponse n° 5 : Veuillez consulter la réponse n° 2.

Question n° 6 : Qu'entendez-vous par « modernisation du réseau » et quels sont les types de technologies ou d'avancées qui présentent un intérêt? Par exemple, la « modernisation du réseau » englobe-t-elle tous les segments de la chaîne de valeur dans le secteur électrique : soit la génération, la transmission et la distribution? Dans la mesure où le passage à un réseau carboneutre est facilité par des technologies qui sont déjà éprouvées ou relativement matures, comme l'hydroélectricité et l'énergie éolienne, ces technologies figurent-elles toujours sous la rubrique « modernisation du réseau » ou devrions-nous nous concentrer sur des innovations inédites? Est-ce que certaines nouvelles avancées, comme les réseaux intelligents, le stockage ou l'énergie distribuée, présentent un intérêt pour vous?

Réponse n° 6

La modernisation du réseau englobe l'innovation de nouvelles technologies, ainsi que le déploiement de technologies éprouvées, et ce, dans l'ensemble de la topologie du réseau électrique, y compris la génération, la transmission et la distribution, et même la demande des clients, ainsi que des innovations dans les marchés et la réglementation de l'électricité. La modernisation du réseau peut englober l'exploitation et l'intégration de technologies existantes éprouvées, comme l'hydroélectricité et l'énergie éolienne, ainsi que le développement de technologies tant nouvelles qu'émergentes axées sur les réseaux intelligents, le stockage, les ressources



énergétiques distribuées et les technologies derrière les compteurs. Enfin, la modernisation du réseau peut également porter sur les centres de contrôle et l'infrastructure des services publics, comme les communications et les contrôles, les infrastructures de mesurage avancé (IMA), etc. Cela dit, une certaine nuance s'applique à l'expression « modernisation du réseau », qui peut la distinguer d'autres innovations plus centrées sur la génération énergétique comme la fission nucléaire, de nouvelles combinaisons chimiques pour les batteries ou des aubes de turbine légères. La modernisation du réseau est concentrée sur l'intégration de technologies de génération à d'autres dispositifs plutôt que sur les technologies de génération ou de stockage comme telles, de sorte que réseau électrique dans son ensemble s'en trouve optimisé.



TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES DEMEURENT INCHANGÉES.